

## Les écologistes pour la suspension ou l'interdiction

© 17/02/2004 |  Terre-net Média

**Les écologistes se félicitent que la parution du livre de Philippe de Villiers ait mis le Gaucho et le Régent sur le devant de la scène et se prononcent majoritairement pour la suspension ou l'interdiction des deux insecticides.**

La société chimique allemande productrice, Bayer CropScience France (BCF), a obtenu mardi en justice contre M. de Villiers le droit de publier ses protestations dans la presse. "Cap21 demande depuis de long mois l'interdiction du Gaucho et du Régent" et "se réjouit de la position" prise par le député MPF de Vendée dans son livre en faveur de cette mesure, écrit la présidente de ce mouvement écologiste, Corinne Lepage.

Cap21 "partage l'indignation" de M. de Villiers "sur les conditions dans lesquelles les pouvoirs publics ont laissé ces produits sur le marché alors que leur toxicité faisait l'objet d'une très forte présomption", ajoute l'ancienne ministre de l'Environnement dans un communiqué adressé mardi à l'AFP. "Si on n'applique pas le principe de précaution au Gaucho et au Régent, je ne sais pas quand on l'appliquera, on veut l'interdiction complète des deux substances", déclare de son côté Yannick Vicaire, responsable des produits chimiques à Greenpeace-France.

"Nous sommes pour une approche globale de diminution de la consommation de pesticides et insecticides dans notre pays qui en est le 3ème consommateur mondial" derrière les Etats-Unis et le Japon, poursuit M. Vicaire. "Ce ne sont pas seulement les abeilles qui trinquent, on voit apparaître un tas de conséquences de l'usage intensif de ces substances qui touchent à la santé humaine". La question est réglée pour le Gaucho, affirme pour sa part l'écologiste François Veillerette, citant les conclusions d'un rapport commandé par le ministère de l'Agriculture selon lesquelles l'insecticide "est extrêmement nocif pour les abeilles". Elle se pose encore pour le Régent et son produit actif, le Fipronil, les études étant toujours en cours.

Il faut néanmoins interdire dès maintenant les deux substances, dans le cas du Régent "en application du principe de précaution", juge M. Veillerette, représentant français du réseau écologiste international Pesticide Action Network (PAN). L'agronome Pierre Guy de France nature environnement (FNE) rappelle que le Gaucho et le Régent sont utilisés sur les semences et présentent des risques parce qu'ils restent actifs pendant toute la durée de vie de la plante "et même au delà puisqu'il y a des résidus".

Pour le Gaucho, juge-t-il, l'interdiction déjà appliquée au tournesol doit être étendue au maïs tant que le fabricant, Bayer, "n'aura pas prouvé son innocuité pour les insectes pollinisateurs" comme les abeilles. Pour le Régent, l'autorisation provisoire délivrée actuellement doit être suspendue pour le blé où l'insecticide a déjà posé de multiples problèmes dans les ruches du Sud-ouest. Elle peut être maintenue pour les traitements de semences des autres céréales en attendant le résultat des études en cours.

